

CONGRÈS du Conseil central de
Québec – Chaudière-Appalaches – CSN

13 au 17 juin 2016

RÉSISTER RIPOSTER *Avancer*



Conseil central
de
Québec Chaudière-Appalaches

RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL

Le conseil syndical : une structure en évolution

Créé sous sa forme actuelle au congrès de 2010, le conseil syndical se veut le lieu démocratique où s'opérationnalisent les mandats et les décisions des instances du conseil central. Dans l'accomplissement de ses mandats, il est soutenu par le comité exécutif et l'équipe de travail.

Les onze représentantes et représentants à la vie régionale (RVR) qui composent avec le comité exécutif, le conseil syndical, ont comme première responsabilité de développer et maintenir des liens réguliers avec l'ensemble des syndicats affiliés. Cette responsabilité nécessite une grande constance et une bonne assiduité aux activités du conseil central afin de bien transmettre l'information relative à la mobilisation et à l'adhésion des syndicats aux différentes campagnes et aux différentes activités de notre mouvement. Les RVR ont également pour tâche d'être à l'écoute et de ramener les informations se rapportant à la vie syndicale locale pour le cas échéant et si la situation l'exige, les référer au bon endroit.

L'autre volet important du rôle des RVR est de s'approprier, comme membre du conseil syndical, les différents aspects de la mission du conseil central. Il y en a un plus particulier qui est celui du deuxième front relatif au développement social et économique mis à mal depuis plusieurs années par le néolibéralisme et les politiques d'austérité qu'il génère. Il est à l'origine de nombreuses luttes syndicales et sociales. Ce côté plus politique du rôle des RVR est primordial pour le maintien d'une structure active et militante d'une organisation comme le conseil central. Il doit primer sur l'aspect administratif de l'instance, sans pour autant le négliger, et requiert de la disponibilité. Ici, il est important d'indiquer qu'au cours d'un passé récent, les luttes syndicales se sont significativement déplacées sur le terrain politique, d'où l'importance d'apporter une attention particulière au déploiement de ce que l'on nomme, à la CSN, le 2^e Front.

Les RVR sont aussi appelés à prendre la responsabilité de certains dossiers et comités (femmes, SST, etc.) ou à participer à des comités de travail ponctuels (états généraux, politiques administratives, statuts et règlements, etc.).

Rétrospective du dernier mandat

Le dernier mandat a débuté par la tenue d'un lac-à-l'épaule qui se voulait un vaste exercice d'appropriation des mandats et de planification stratégique. Il visait aussi à améliorer des aspects précis et essentiels au fonctionnement de notre organisation pour mieux se projeter dans un futur proche qui ne manquait pas de défi. Ce fut le cas, notamment, lors de la négociation du secteur public où des RVR furent mis à contribution pour assister le comité exécutif à venir en appui aux lignes de piquetage des syndicats en conflit ou lors d'activités locales de mobilisation.

Par contre, il y a eu un bon taux d'absentéisme en plus de deux postes à pourvoir au sein des RVR. Une réunion a même dû être annulée, faute de quorum. Cette situation a des répercussions non négligeables et nous amène à nous questionner, même si des rappels significatifs ont été faits au dernier congrès. À chaque fois que nous avons dû procéder à des élections, nous devons préciser la nature de la fonction et, surtout, la constance et la rigueur qu'elle nécessite.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour tenter d'expliquer les démissions ou les périodes d'absences, en cours de mandat. Il y a, bien sûr, celles causées par des changements d'emploi, la maladie ou des raisons personnelles qui sont de tout ordre. Cependant, il y en a d'autres qui semblent liées à la nature même de la fonction où à la perception du caractère plus politique de la mission du conseil central, particulièrement dans la présente conjoncture dominée par la droite politique. Cela exige d'aller au-delà du cadre syndical conventionnel, car il faut davantage expliquer et mobiliser les dirigeantes et dirigeants des syndicats qui en ont déjà plein les bras avec leurs tâches locales ou ne se sentent tout simplement pas concernés par les luttes à caractère plus politique. Nous avons pu le constater dans de nombreux syndicats du secteur privé, mais aussi du secteur public qui sont moins présents dans la lutte à l'austérité et dans le désengagement de l'État. Cela prend une bonne dose de conviction pour entrer en contact avec les syndicats qui sont dévolus à chacun des RVR.

Une deuxième hypothèse vient du fait que les RVR occupent généralement une fonction dans leur syndicat et comme il y a peu de relève au niveau local, cela peut influencer sur la disponibilité qui est nécessaire pour accomplir le rôle de RVR.

Également, il faut s'interroger sur le peu de présence du secteur privé au sein des RVR, voire du conseil syndical. Cela s'avère d'une haute importance de remédier à la situation pour que le conseil central puisse bénéficier de toute la représentativité qui lui est essentielle pour soutenir ses mandats et sa mission.

Perspectives

Afin que le conseil syndical joue pleinement son rôle, il doit tout d'abord compter sur des RVR disponibles, engagés et prêts à s'investir pour la durée du mandat afin de faire avancer le conseil central au bénéfice des syndicats affiliés. En contrepartie, les RVR pourront compter sur tout le soutien que peuvent apporter le comité exécutif et l'équipe de travail ainsi que sur de la formation régulière concernant les enjeux et défis qui confrontent notre organisation.

Le conseil syndical doit être un lieu où on acquiert de nouvelles connaissances et de l'expérience. À cet effet, il faudra innover et imaginer collectivement de nouvelles façons de faire pour dynamiser le militantisme et le rendre plus attrayant par les valeurs progressistes que nous défendons. Alors, le rôle premier des RVR, qui est de développer et de maintenir des liens avec les syndicats affiliés, en sera renforcé et valorisant tout en développant un meilleur sentiment d'appartenance.

Le présent congrès a à se prononcer sur l'ajout de trois représentantes ou représentants à la vie régionale pour répartir de façon plus uniforme le nombre de syndicats attirés et élargir notre bassin de militance. Il demeure qu'il est primordial de pouvoir compter sur une plus grande représentation du secteur privé pour que le conseil syndical reflète la diversité de la composition du conseil central.



Pour conclure, les quelques pistes énoncées dans le présent rapport feront partie des échanges qui auront lieu, dès septembre prochain, lors d'une rencontre de type lac-à-l'épaule où sont conviés les membres du conseil syndical et de l'équipe de travail. Cela permettra de s'outiller pour débiter le nouveau mandat sur des bases solides avec la contribution essentielle des RVR qui ont comme responsabilité de promouvoir la mission et les objectifs du conseil central pour mieux RÉSISTER – RIPOSTER - AVANCER.

Bon congrès!



CONGRÈS du Conseil central de
Québec – Chaudière-Appalaches – CSN
13 au 17 juin 2016
